

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants :

Délibération C01-12-2020 : 75
Délibérations C02-12-2020 à C05-12-2020 : 77
Délibérations C06-12-2020 à C17-12-2020 : 79
Délibération C18-12-2020 : 80
Délibérations C19-12-2020 à C35-12-2020 : 81
Délibérations C36-12-2020 à C39-12-2020 : 80
Délibérations C40-12-2020 à C63-12-2020 : 79
Délibérations C64-12-2020 à C89-12-2020 : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 7 décembre 2020

PROCES-VERBAL CONSEIL DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC jusqu'à la délibération C18-12-2020, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON jusqu'à la délibération C39-12-2020, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU jusqu'à la délibération C63-12-2020, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET jusqu'à la délibération C39-12-2020, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET jusqu'à la délibération C35-12-2020, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU à partir de la délibération C18-12-2020, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS à partir de la délibération C06-12-2020, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO à partir de la délibération C19-12-2020, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU jusqu'à la délibération C63-12-2020, Agnès RONDEAU jusqu'à la délibération C38-12-2020, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN à partir de la délibération C06-12-2020, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES à partir de la délibération C02-12-2020.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD à partir de la délibération C19-12-2020, Yamina BOUDAHMANI à Florence VILLES, Jean-Pierre DIGET à Claire RICHECOEUR à partir de la délibération C 40-12-2020, Anne-Sophie GUICHET à Sonia LUSSIEZ à partir de la délibération C36-12-2020, Thibault HEBBRARD à Jeanine BARBOTIN, Christine HYPEAU à Lucien-Jean LAHOUSSE, Marcel MOINARD à Jérôme BALOGE, Lucy MOREAU à Anne-Sophie GUICHET, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Nicolas ROBIN à Florent SIMMONET, Agnès RONDEAU à Thierry DEVAUTOUR à partir de la délibération C39-12-2020, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA à Stéphanie ANTIGNY

Titulaire absente suppléée :

Noëlle ROUSSEAU par Dimitri SAUVAGE

Titulaires absents :

Anne-Lydie LARRIBAU jusqu'à la délibération C17-12-2020, Elmano MARTINS jusqu'à la délibération C05-12-2020, Rose-Marie NIETO jusqu'à la délibération C18-12-2020, Philippe TERRASSIN jusqu'à la délibération C06-12-2020, Florence VILLES jusqu'à la délibération C01-12-2020

Titulaires absents excusés :

Claude BOISSON à partir de la délibération C40-12-2020, Alain CANTEAU à partir de la délibération C64-12-2020, Lucy MOREAU à partir de la délibération C36-12-2020, Corinne RIVET-BONNEAU à partir de la délibération C64-12-2020, Jérémy ROBINEAU

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Le quorum étant constaté, le Président Jérôme BALOGE ouvre la séance, à 17 h 30, à l'espace Tartalin de AIFFRES.

C01-12-2020

DIRECTION GENERALE – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ASSEMBLEES (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Adopte le règlement intérieur des assemblées de la Communauté d'Agglomération du Niortais tel que présenté en annexe.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	75
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C02-12-2020

DIRECTION GENERALE – FERMETURE TOTALE OU PARTIELLE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES INTERCOMMUNAUX (CRISE SANITAIRE) : ABATTEMENT DES TARIFS POUR FACTURATION (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Approuve les abattements tarifaires et adaptations des périodes de référence ci-dessous déclinés par service :

Service	Réduction appliquée sur facture du 1 ^{er} trimestre 2020/2021 (sept-dec)
Conservatoire Musique et Danse – Site de Vouillé	
Elèves danse site de Vouillé (site fermé)	-100 % sur facture du 1 ^{er} trimestre
Elèves musiciens	-60 %
Site de Chauray	
Tous les élèves (sauf 3 ^e cycle et CEPES*)	-60 %
Site de Niort	
Tous les élèves (sauf 3 ^e cycle et CEPES)	-60 %
Ecole Arts Plastiques	
Tous les élèves	-60 %
Sports	<i>Prolonger la durée de validité des cartes d'abonnement « entrée libre » de la durée de fermeture des équipements au public</i>
Réseau des médiathèques	<i>Prolonger la durée de validité des cartes d'abonnement « entrée libre » de la durée de fermeture des équipements au public</i>

*CEPES : Cycle d'Enseignement Préparatoire à l'Enseignement Supérieur

L'enseignement s'est poursuivi en présentiel pour les élèves en 3^e cycle et CEPES sur la période citée.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C03-12-2020

OBSERVATOIRE ET STRATEGIE TERRITORIALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018-SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN DE BERNEGOUÉ POUR LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 1 098,87 € au titre du PACT 2016-2018 à la Commune de Saint-Martin de Bernegoué,
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 5 du règlement du PACT.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C04-12-2020

OBSERVATOIRE ET STRATEGIE TERRITORIALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018- SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN DE BERNEGOUÉ POUR UNE ETUDE D'AMENAGEMENT DE VOIRIES (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 3 497,50 € au titre du PACT 2016-2018 à la Commune de Saint-Martin de Bernegoué,
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 5 du règlement du PACT.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C05-12-2020

OBSERVATOIRE ET STRATEGIE TERRITORIALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LE BOURDET POUR LA RENOVATION DU SITE « LA MARAICHINE » (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 14 306,50 € au titre du PACT 2016-2018 à la Commune de Le Bourdet,
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 5 du règlement du PACT.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C06-12-2020

OBSERVATOIRE ET STRATEGIE TERRITORIALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2020 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LE BOURDET POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONE (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 20 000 € au titre du PACT 2016-2020 (PACT 1 : 1 977,55 € et PACT 2 : 18 022,45 €) à la Commune de Le Bourdet,
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 5 du règlement du PACT.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C07-12-2020

OBSERVATOIRE ET STRATEGIE TERRITORIALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2020 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LE VANNEAU-IRLEAU POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU BOURG (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 54 886,81 € au titre du PACT 2016-2020 à la Commune de Le Vanneau-Irleau,
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 5 du règlement du PACT.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C08-12-2020

OBSERVATOIRE ET STRATEGIE TERRITORIALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE FORS POUR L'AMENAGEMENT D'UN CITY STADE (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 14 325,50 € au titre du PACT 2018-2020 à la Commune de Fors,
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 5 du règlement du PACT.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C09-12-2020

OBSERVATOIRE ET STRATEGIE TERRITORIALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE FORS POUR L'EFFACEMENT DU RESEAU SIEDS-ORANGE AVEC FOURNITURE ET POSE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET L'IMPLANTATION DE 10 MATS AVEC LANTERNES LED (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 21 745,39 € au titre du PACT 2018-2020 à la Commune de Fors,
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 5 du règlement du PACT.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C10-12-2020

OBSERVATOIRE ET STRATEGIE TERRITORIALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE GERMOND-ROUVRE POUR L'ACHAT D'ARMOIRES REFRIGEREES (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 2 333,22 € au titre du PACT 2018-2020 à la Commune de Germond-Rouvre,
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 5 du règlement du PACT.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C11-12-2020

OBSERVATOIRE ET STRATEGIE TERRITORIALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES DE REX POUR DES TRAVAUX DE REFECTION COMPLETE DE LA TOITURE DE L'ECOLE (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 3 443,50 € au titre du PACT 2018-2020 à la Commune de Saint-Georges de Rex,
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 5 du règlement du PACT.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C12-12-2020

OBSERVATOIRE ET STRATEGIE TERRITORIALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES DE REX POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE COMMUNAL (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 4 650 € au titre du PACT 2018-2020 à la Commune de Saint Georges de Rex,
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 5 du règlement du PACT.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C13-12-2020

OBSERVATOIRE ET STRATEGIE TERRITORIALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE VAL DU MIGNON POUR L'ACQUISITION D'UN FOUR POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 4 150 € au titre du PACT 2018-2020 à la Commune de Val du Mignon,
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 5 du règlement du PACT.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C14-12-2020

OBSERVATOIRE ET STRATEGIE TERRITORIALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE VAL DU MIGNON POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE ET NUMERIQUE POUR LA MAIRIE ET L'ECOLE D'USSEAU (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 3 592,49 € au titre du PACT 2018-2020 à la Commune de Val du Mignon,
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 5 du règlement du PACT.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C15-12-2020

OBSERVATOIRE ET STRATEGIE TERRITORIALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE VAL DU MIGNON POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DU LOCAL COMMUNAL ROUTE DE LA FORET A USSEAU (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 21 971,50 € au titre du PACT 2018-2020 à la Commune de Val du Mignon,
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 5 du règlement du PACT.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C16-12-2020

OBSERVATOIRE ET STRATEGIE TERRITORIALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE VAL DU MIGNON POUR LA SECURISATION DE VOIES A USSEAU ET PRIAIRES (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 8 487,98 € au titre du PACT 2018-2020 à la Commune du Val du Mignon,
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 5 du règlement du PACT.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C17-12-2020

OBSERVATOIRE ET STRATEGIE TERRITORIALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LE BOURDET POUR LA SECURISATION DES TOITURES DE L'ECOLE ET DE L'EGLISE (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 8 094,50 € au titre du PACT 2018-2020 à la Commune de Le Bourdet,
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 5 du règlement du PACT.

Adopte : UNANIMITE
POUR 79
CONTRE 0
ABSTENTIONS 0
NON PARTICIPE 0

C18-12-2020

OBSERVATOIRE ET STRATEGIE TERRITORIALE – APPROBATION DES PROJETS DEPOSES ET AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DE RELANCE DEPARTEMENTAL « DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL » (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Approuve les projets de travaux au sein des Directions sollicitant le dispositif 1 000 chantiers en Deux-Sèvres ;

Direction	Intitulé du projet	Montant des travaux en euros HT	Montant de la subvention sollicitée auprès du Département (en euros)
Transports et mobilité	Raccordement des navettes électriques	10 785,16	5 000,00
Etudes et projets neufs	Installation d'une porte phonique pour le conservatoire	8 177,70	4 088,85
Etudes et projets neufs	Modification des commandes d'éclairage des bureaux en R+1	6 443,82	3 221,91
Etudes et projets neufs	Amélioration acoustique de l'école de musique et de danse (conservatoire de Niort)	9 245,30	4 622,65
Assainissement	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales (Impasse Rigaud)	8 054,76	4 027,38
Assainissement	Pose de vanne de maillage entre réseaux	7 309,90	3 654,95
Assainissement	Reprise de l'intégralité de la voirie à Mauzé-sur-le-Mignon	9 000,00	4 500,00
Assainissement	Installation, suivi et interprétation du dispositif de concentration sur résine de polluants	9 892,32	4 946,16
Assainissement	Requalification d'un poteau incendie	8 463,40	4 231,70
Assainissement	Installation d'un capteur radar de niveau	10 055,56	5 000,00
TOTAL		87 427,92	43 293,60

- Autorise le Président ou son représentant à solliciter les différents financeurs dont le Département des Deux-Sèvres au titre du dispositif de soutien à l'investissement local, à déposer les dossiers de demandes de subvention et à signer tous les documents afférents.

Adopte : UNANIMITE
POUR 80
CONTRE 0
ABSTENTIONS 0
NON PARTICIPE 0

C19-12-2020

FINANCES ET FISCALITE – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Approuve la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021 sur la base du rapport présenté.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C20-12-2020

FINANCES ET FISCALITE – ADOPTION DE LA NORME COMPTABLE M57 A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget Principal (issu de la fusion avec les budgets AATVA et Immobilier d'entreprises) et le budget annexe Zones d'activités à compter du 1^{er} janvier 2021,
- Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C21-12-2020

FINANCES ET FISCALITE – FUSION DES BUDGETS AATVA ET IMMOBILIER D'ENTREPRISES AU SEIN DU BUDGET PRINCIPAL (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte la fusion des budgets « Immobilier d'entreprises » et « AATVA » au sein du budget Principal à compter du 1^{er} janvier 2021,
- Autorise le transfert de l'actif, du passif et des résultats lié à cette fusion,
- Apure les dettes et créances réciproques à la date de dissolution, par opération non budgétaire,
- Autorise Monsieur le Président, ainsi que Madame la Trésorière principale de Niort à réaliser toutes les opérations budgétaires et non budgétaires relative à cette fusion de budgets.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C22-12-2020

FINANCES ET FISCALITE – FIXATION DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Approuve les durées d'amortissement figurant dans le tableau joint en annexe,
- Approuve le calcul de l'amortissement prorata temporis pour chaque catégorie d'immobilisation,
- Approuve l'aménagement de la règle prorata temporis pour :
 - o les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500 € TTC. Les biens de faible valeur sont amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition,
 - o Les frais d'études,
 - o Les frais d'insertion,
 - o Les subventions d'équipement versées.
- Approuve l'amortissement par composant, au cas par cas, des immeubles lorsque les enjeux le justifient.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

Le conseil :

- Autorise l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021 avant le vote du budget primitif 2021 dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2020 hors remboursement de la dette tel que défini dans le document ci-dessous,

**BUDGET PRINCIPAL**

	Chapitres (hors autorisation de programme)	Crédits ouverts en 2020	1/4 des crédits 2020	Crédits anticipés sur le BP 2021
20	Immobilisations incorporelles	3 316 855,95	829 213,99	829 213,00
204	Subventions d'équipement versées	3 290 402,23	822 600,56	822 600,00
21	Immobilisations corporelles	11 828 752,40	2 957 188,10	2 957 188,00
23	Immobilisations en cours	4 050 307,74	1 015 076,94	1 015 076,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	1 005 000,00	251 250,00	251 250,00
27	Autres immobilisations financières	6 858 141,77	1 714 535,44	1 714 535,00
45815	Opération sous mandat placette mainot	500 740,15	125 185,04	125 185,00
TOTAL				7 715 047,00

	Chapitres Opérations	Crédits ouverts en 2020	1/4 des crédits 2020	Crédits anticipés sur le BP 2021
20160001	Déchetterie de Souhé	230 500,40	57 625,10	57 625,00
20190001	Centre multiactivité du vallon d'Arty	350 000,00	87 500,00	87 500,00
20200001	Nouveau stade complexe VV	1 000 000,00	250 000,00	250 000,00
TOTAL				395 125,00

	Autorisation de programme	CP 2020	CP 2021 prévus par délibération	Crédits anticipés sur le BP 2019
20160002	Réhabilitation Médiathèque Moinot	5 454 500,00	3 859 035,00	3 859 035,00
20160003	Réhabilitation Pré-Leroy	8 000 000,00	8 260 265,00	8 260 265,00
20160004	PLH 2016-2021	2 925 400,00	5 572 800,00	5 572 800,00
20170002	FACT n°1	1 430 000,00	350 000,00	350 000,00
20180002	FACT n°2	2 100 000,00	1 040 000,00	1 040 000,00
TOTAL				19 082 100,00

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

	Chapitres	Crédits ouverts en 2020	1/4 des crédits 2020	Crédits anticipés sur le BP 2021
20	Immobilisations incorporelles	542 722,58	135 680,65	135 680,00
21	Immobilisations corporelles	3 249 209,83	812 302,46	812 302,00
23	Immobilisations en cours	4 326 203,22	1 081 550,81	1 081 550,00
TOTAL				2 029 532,00

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Chapitres		Crédits ouverts en 2020	1/4 des crédits 2020	Crédits anticipés sur le BP 2021
20	Immobilisations incorporelles	349 577,30	87 394,33	87 394,00
21	Immobilisations corporelles	5 056 057,70	1 264 014,43	1 264 014,00
23	Immobilisations en cours	1 896 976,80	474 244,20	474 244,00
TOTAL				1 825 652,00

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - REGIE SEV

Chapitres		Crédits ouverts en 2020	1/4 des crédits 2020	Crédits anticipés sur le BP 2021
20	Immobilisations incorporelles	305 468,40	76 367,10	76 367,00
21	Immobilisations corporelles	1 616 693,12	404 173,28	404 173,00
23	Immobilisations en cours	2 466 900,92	616 725,23	616 725,00
TOTAL				1 097 265,00

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - DSP

Chapitres		Crédits ouverts en 2020	1/4 des crédits 2020	Crédits anticipés sur le BP 2021
20	Immobilisations incorporelles	8 200,00	2 050,00	2 050,00
21	Immobilisations corporelles	61 000,00	15 250,00	15 250,00
23	Immobilisations en cours	2 933 815,14	733 453,79	733 453,00
TOTAL				750 753,00

REGIE ENERGIES RENOUVELABLES

Chapitres		Crédits ouverts en 2020	1/4 des crédits 2020	Crédits anticipés sur le BP 2021
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	500,00	500,00
TOTAL				500,00

- Autorise l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021 afférentes aux autorisations de programme dans la limite des crédits prévisionnels adoptés dans la délibération de cadrage des autorisations de programme (du 16 novembre 2020).

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C24-12-2020

FINANCES ET FISCALITE – GESTION DES EMPRUNTS : DELEGATION AU PRESIDENT POUR L'ANNEE 2021 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Autorise le Président à contracter une ligne de trésorerie sur 2021 d'un montant maximum de 10 M€ par budget si le besoin était avéré ;
- Approuve les principes et les modalités exposés ci-après de la délégation au Président en matière de gestion de la dette en 2021 :

Le Président de la Communauté d'Agglomération, au titre de l'année 2021, a délégué pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du CGCT dans les conditions et limites ci-après définies :

3) Habilitation du Président concernant les produits de financement :

Concernant les produits de financement, le Conseil d'Agglomération autorise le Président à :

- effectuer toutes les démarches nécessaires pour retenir les meilleures offres,
- signer les contrats répondant aux conditions posées aux alinéas précédents,
- définir le type d'amortissement,
- procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et / ou consolidations,
- demander aux banques la valorisation périodique des contrats (en particulier : taux fixe équivalent, taux variable équivalent, valeur de l'indemnité de résiliation),
- procéder à des réaménagements de dette ou à des refinancements de dette, en ayant la possibilité :
 - de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
 - de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
 - d'allonger la durée du prêt,
 - de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
 - de modifier toute caractéristique du prêt dans l'intérêt de la C.A.N,
 - d'intégrer, totalement ou partiellement, l'indemnité de remboursement anticipé dans le nouvel encours (capital),
- conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.
- procéder aux tirages et aux remboursements temporaires des crédits long terme renouvelables.
- procéder à des remboursements définitifs partiels ou totaux dès lors qu'ils n'entraînent pas d'indemnité de remboursement anticipé.

4) Obligation du Président d'informer le Conseil communautaire :

Le Bureau et le Conseil d'Agglomération seront informés des actions entreprises sur les emprunts :

Le Conseil d'Agglomération sera tenu informé des emprunts et contrats de couverture contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du CGCT :

- après chaque contrat ou avenant conclu, le type d'opération concernée sera présenté lors de la séance du Conseil d'Agglomération le plus proche suivant la prise de décision ;
- un rapport complet détaillera les principales caractéristiques de la dette, le contenu des opérations traitées ainsi que les grandes actions de la gestion de la dette lors de l'adoption du budget primitif.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C25-12-2020

FINANCES ET FISCALITE – ALLOCATION D'ATTRIBUTION COMMUNAUTAIRE PREVISIONNELLE 2021 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte les montants prévisionnels des attributions communautaires pour l'année 2021, conformément au tableau ci-dessous :

ATTRIBUTIONS COMMUNAUTAIRES PREVISIONNELLES 2021

	Proposition Attributions communautaires définitives pour 2020	Proposition Attributions communautaires prévisionnelles pour 2021
AIFFRES	77 134	77 134
AMURE	7 666	7 666
ARCAIS	15 192	15 192
BEAUVOIR SUR NIORT	318 694	318 694
BESSINES	131 606	131 606
BOURDET (Le)	5 947	5 947
BRULAIN	80 555	80 555
CHAURAY	3 729 204	3 729 204
COULON	-16 766	-16 766
ECHIRE	105 694	105 694
EPANNES	13 610	13 610
FORS	255 042	255 042
LA FOYE MONJAULT	92 431	92 431
FRONTENAY ROHAN ROHAN	94 710	94 710
GERMOND ROUVRE	17 503	17 503
GRANZAY-GRIPT	602 093	602 093
JUSCORPS	49 744	49 744
MAGNE	65 770	65 770
MARIGNY	152 559	152 559
MAUZE SUR LE MIGNON	448 831	448 831
NIORT	11 699 044	11 699 044
PLAINE-D'ARGENSON	144 233	144 233
PRAHECQ	852 733	852 733
PRIN DEYRANCON	103 271	103 271
ROCHENARD (La)	2 822	2 822
SAINT GELAIS	82 508	82 508
SAINT GEORGES DE REX	18 711	18 711
SAINT HILAIRE LA PALUD	103 867	103 867
SAINT MARTIN DE BERNEGOUE	86 423	86 423
SAINT MAXIRE	30 890	30 890
SAINT REMY	1 617	1 617
SAINT ROMANS DES CHAMPS	20 962	20 962
SAINT SYMPHORIEN	311 886	311 886
SANSAIS	4 727	4 727
SCIECQ	3 805	3 805
VAL-DU-MIGNON	24 722	24 722
VALLANS	27 051	27 051
VANNEAU IRLEAU (Le)	259 966	259 966
VILLIERS EN PLAINE	-278	-278
VOUILLE	19 072	19 072
	20 045 251	20 045 251

- Montants des AC arrondis à l'Euro le plus proche

- Procède au versement, par douzième, des montants d'AC dus pour l'ensemble des communes ;
- Procède à l'émission de titre de recettes, par douzième, à l'encontre des communes présentant un AC négative.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	79
	CONTRE	2
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C26-12-2020

FINANCES ET FISCALITE – COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Désigne Monsieur Guy-Marie GODET comme membre suppléant de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C27-12-2020

FINANCES ET FISCALITE – COVID : MISE EN PLACE D’UN ETALEMENT DE CHARGES SUR 5 ANS (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Etale la charge nette relative aux dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 d’un montant de 1 484 626,11 € sur 5 ans, soit 296 925,22 € par an, à compter de l’exercice 2020.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C28-12-2020

FINANCES ET FISCALITE – SORTIE DE L’ACTIF DES BIENS DE FAIBLE VALEUR BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES IMMOBILIER D’ENTREPRISES ET AATVA (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Autorise la sortie de l’actif des biens de faible valeur, acquis en 2018 et intégralement amortis en 2019, par opération d’ordre non budgétaire dont les montants sont récapitulés dans le tableau ci-dessous et détaillés en annexe à la présente délibération :

BUDGET	Total amorti au 31/12/2019
Principal	367 213,92 €
Activités assujetties à TVA	1 121,60 €
Immobilier d’entreprises	13 878,34 €

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l’ensemble des documents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C29-12-2020

FINANCES ET FISCALITE – GARANTIE D’EMPRUNT AU TITRE DU PLH 2016-2021 – PRET D’UN MONTANT DE 581 305,62 EUROS A 3F IAA POUR LA CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS INDIVIDUELS DESTINES A LA LOCATION-ACCESSION, SITUES ALLEES FLEURIES A ECHIRE (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Délibère sur les conditions suivantes :

Article 1 : Accord du Garant

L’assemblée délibérante de la Communauté d’Agglomération du Niortais accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100%, augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, pour le remboursement d’un prêt d’un montant total de 581 305,62 euros souscrit par l’Emprunteur auprès de la Banque Postale, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° LBP-00011347, constitué de 1 Ligne du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : Déclaration du Garant

La garantie de la collectivité est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Article 3 : Mise en garde

Le Conseil d'Agglomération reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.

Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière

Article 4 : Appel de la Garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Le Conseil d'Agglomération devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

En outre, Le Conseil d'Agglomération s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

Article 5 : Durée

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

Article 6 : Publication de la Garantie

Le Conseil d'Agglomération s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.5211-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C30-12-2020

GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE – AVENANT AUX CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA CAN ET AUTRES COLLECTIVITES POUR L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS MIS A DISPOSITION (M.CLAUDE BOISSON)

Le conseil :

- Approuve l'avenant de prolongation pour une durée d'un an pour chaque convention citée ci-dessous avec la collectivité concernée ;

Equipements	Collectivités
Médiathèque Louis Perceau	Commune de Coulon
Médiathèque L'île aux livres	Commune de Magné
Médiathèque Georges Louis Godeau	Commune de Villiers en Plaine
Médiathèque Léonce Perret	Commune de Chauray
Ecole de musique Jean Deré	Commune de Chauray
Centre aquatique les Fraignes	Commune de Chauray
Base nautique le Lidon	Commune de St Hilaire La Palud
Château de Mursay	SIC Echiré-St-Gelais-St Maxire
Aire de Petit passage	SIC Echiré-St-Gelais-St Maxire

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué à signer lesdits avenants avec chaque collectivité.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C31-12-2020

GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A USAGE PARTAGE PARTAGE DES LOCAUX DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE VOUILLE (M. CLAUDE BOISSON)

Le conseil :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition à temps partagé des locaux de l'école de musique et de danse Martin Désiré Beaulieu pour la participation aux charges de fonctionnement ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer ledit avenant.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C32-12-2020

SYSTEMES D'INFORMATION – CONVENTION DE PARTENARIAT DEFINISANT LES MODALITES DE RECOURS A L'UGAP POUR LES BESOINS DES SYSTEMES D'INFORMATION (M. CLAUDE BOISSON)

Le conseil :

- Approuve la convention de partenariat « groupement de fait des départements et autres administrations publiques locales de la Nouvelle-Aquitaine »,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à la signer ainsi que toutes pièces afférentes.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C33-12-2020

MARCHES PUBLICS – SYSTEMES D'INFORMATION – ACCORD-CADRE MAINTENANCE ET DEVELOPPEMENT DES LOGICIELS BERGER LEVRULT – APPROBATION DU MARCHÉ (M. CLAUDE BOISSON)

Le conseil :

- Approuve le marché décrit ci-dessous et autorise sa signature à l'issue de la procédure de passation.

Entreprise	Montant estimatif de la maintenance en € HT	Montant estimatif de la maintenance en € TTC
Berger Levrault	742 208,33	890 650,00

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C34-12-2020

RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DEUX AGENTS DE LA VILLE DE NIORT AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (M. GERARD LABORDERIE)

Le conseil :

- Approuve la convention type relative à la mise à disposition de deux agents de la Ville de Niort auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention de mise à disposition correspondante.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C35-12-2020

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS (MME SONIA LUSSIEZ)

Le conseil :

- Adopte les créations et suppressions d'emplois figurant dans les tableaux des emplois proposés ci-dessous.

Emplois permanents - Suppressions

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat.	Nombre	Observations
			Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
	Ressources humaines	Assistant(e) de gestion administrative, financière, budgétaire ou comptable	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	54,49%	C	1	Poste de transition professionnelle suppression au 01/01/2021
	Gestion du Patrimoine	Opérateur en maintenance des véhicules et matériels roulants	Adjoint technique	-	100%	C	1	Poste existant sur autre grade suppression au 01/01/2021
	Gestion du Patrimoine	Opérateur en maintenance des véhicules et matériels roulants	Adjoint technique	-	100%	C	1	Poste existant sur autre grade suppression au 01/01/2021
	Déchets Ménagers	Chef de service administratif, financier, budgétaire ou comptable	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	-	100%	B	1	Départ en retraite suppression au 01/01/2021
	Déchets Ménagers	Adjoint au chef de service administratif, financier, budgétaire ou comptable	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	-	100%	B	1	Mobilité interne sur autre poste suppression au 01/01/2021
	Ressources Humaines	Directeur(trice)	Attaché Hors classe	-	100%	A	1	Retraite Suppression 01/07/2021
	Sports	MNS - Machiniste	ETAPS	ETAPS principal de 1ère classe	100%	B	1	Poste existant sur autre grade suppression au 1/03/2021

Emplois permanents - création

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat.	Nombre	Observations
			Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
PRINCIPAL	Médiathèques	Agent responsable d'équipement avec encadrement	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	100%	CB	1	Poste existant sur autre grade
	Gestion du Patrimoine	Opérateur en maintenance des véhicules et matériels roulants	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe ou Agent de maîtrise	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe -	100%	C	2	Postes existants sur autres grades
	Déchets Ménagers	Chef de service administratif, financier, budgétaire ou comptable	Rédacteur	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100%	B	1	Poste existant sur autre grade
	Sports	MNS - Machiniste	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe ou OTAPS qualifié	Technicien principal de 1 ^{ère} classe ou ETAPS principal de 1 ^{ère} classe	100%	CB	1	Poste existant sur un autre grade
	Gestion du patrimoine	Coordinateur bases de données patrimoniales	Technicien	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100%	B	1	Poste existant dans autre direction
	Ressources Humaines	Directeur(trice)	Attaché	Attaché Hors classe	100%	A	1	Poste existant sur autre grade
	Sports	Directeur(trice)	Attaché ou Conseiller des APS	Attaché hors classe ou Conseiller principal des APS	100%	A	1	Poste existant sur autre grade
	Affaires juridiques	Instructeur(trice) des marchés publics	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100%	CB	1	Création

Emplois temporaires - création pour l'année 2021

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat.	Nombre	Observations
			Grade minimum	Grade maximum				
PRINCIPAL	Sports	Charge(s) d'accueil et d'entretien	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	100%	C	2	
	Sports-Patrimoine	Charge(s) d'accueil	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	100%	C	1	Mise à disposition d'un agent à la Ville
	Sports-Patrimoine	Agent d'exploitation	Adjoint technique	Adjoint technique Principal 2ème classe	100%	C	1	
	Sports	Maître Nageur Sauveteur	Educateur Territorial des Activités Physiques et sportives	Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal 2ème classe	100%	B	1	
	Sports	Maître Nageur Sauveteur	Educateur Territorial des Activités Physiques et sportives	Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal 2ème classe	20%	B	1	
	Sports	Charge d'accueil et d'entretien	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	100%	C	1	
	Marchés Publics	Instructeur (rice) des marchés	Adjoint Administratif principal 2e	Rédacteur Principal 2ème classe	100%	CB	1	
	IH-divers		Adjoint du Patrimoine	Adjoint du Patrimoine Principal 1ère classe	100%	C	2	renfort exceptionnel tout service
	IH-divers		Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	100%	C	2	renfort exceptionnel tout service
	IH-divers		Adjoint technique	Adjoint technique Principal 1ère classe	100%	C	2	renfort exceptionnel tout service
	IH-divers		Rédacteur	Rédacteur Principal 1ère classe	100%	B	1	renfort exceptionnel tout service
	Médiathèque	Agent de bibliothèque	Adjoint du Patrimoine	Adjoint du Patrimoine Principal 1ère classe	100	C	1	
	Déchets Ménagers	Charge de l'organisation de haut de qual	Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe ou Agent de maîtrise	Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe ou Agent de maîtrise principal	100%	C	1	
	Déchets Ménagers	Chauffeurs poids lourds	Adjoint technique Principal 2ème classe	Adjoint technique Principal 1ère classe	100%	C	2	
	Déchets Ménagers	Chauffeurs poids lourds	Adjoint technique Principal 2ème classe	Adjoint technique Principal 1ère classe	100%	C	1	Séban
	Déchets Ménagers	Conducteur d'engins	Adjoint technique Principal 2ème classe	Adjoint technique Principal 1ère classe	100%	C	2	
	Déchets Ménagers	Conducteur d'engins	Adjoint technique Principal 2ème classe	Adjoint technique Principal 1ère classe	100%	C	1	Séban
	Déchets Ménagers	Conducteur d'engins	Adjoint technique Principal 2ème classe	Adjoint technique Principal 1ère classe	100%	C	1	Séban
	Déchets Ménagers Collecte	Ilpeurs	Adjoint technique	Adjoint technique	100%	C	23	
	DM Collecte	Chauffeurs	ATP2	ATP2	100%	C	4	
DM Collecte	Ilpeurs	Adjoint technique	Adjoint technique	100%	C	20	Sabonniers été	
DM Collecte	Ilpeurs	Adjoint technique	Adjoint technique	100%	C	14	Sabonniers hiver	
Gestion du cycle de l'eau	Assainissement	Egoutier réseaux	Adjoint technique	Adjoint technique Principal 2ème classe	100	C	1	
Gestion du cycle de l'eau	Assainissement	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	100	C	1		

Adopté : UNANIMITE
 POUR 81
 CONTRE 0
 ABSTENTIONS 0
 NON PARTICIPE 0

C36-12-2020

TOURISME ET PATRIMOINE HISTORIQUE – EVOLUTION DES MISSIONS ET DES STATUTS DE L'OFFICE DU TOURISME COMMUNAUTAIRE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021 (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Approuve les évolutions précitées liées à l'objet et au comité de direction de l'Office de tourisme

- communautaire,
- Adopte le projet de nouveaux statuts de l'Office de tourisme communautaire tel qu'il est joint à la présente délibération,
 - Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopte : UNANIMITE
 POUR 80
 CONTRE 0
 ABSTENTIONS 0
 NON PARTICIPE 0

C37-12-2020

TOURISME – AVENANT 6 A LA CONVENTION DE PROJET « FRICHE MATHE » CONCLUE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer l'avenant n°6 à la convention de projet « Friche Mathé » conclue avec l'Etablissement Public Foncier.

Adopte : UNANIMITE
 POUR 80
 CONTRE 0
 ABSTENTIONS 0
 NON PARTICIPE 0

C38-12-2020

MUSEES – ESPACE D'INTERPRETATION DU TERRITOIRE D'AGGLOMERATION SUR LE SITE PORT-BOINOT A NIORT – CONCEPTION ET REALISATION DE LA SCENOGRAPHIE – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Valide le plan de financement prévisionnel afférent à la conception et réalisation du Séchoir,

Dépenses en euros hors taxes		Recettes en euros ht ou ttc	
Type de dépense	Montant	Financier	Montant
Conception et suivi de la réalisation (groupement PRESENCE)	109 618	Département des Deux-Sèvres (CDAT)	200 000
Coordination sécurité et protection de la santé et contrôle technique	4 388	Europe (FEDER – ITI)	183 888
Réalisation de la scénographie du Séchoir	615 854	Région Nouvelle-Aquitaine	200 000
		Autofinancement CAN	145 972
Coût total hors taxes	729 860	Total subventions	729 860

- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à solliciter les différents partenaires financiers, à déposer les dossiers de demandes de subvention et à signer tous les documents afférents.

Adopte : UNANIMITE
 POUR 80
 CONTRE 0
 ABSTENTIONS 0
 NON PARTICIPE 0

C39-12-2020

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE CATHOLIQUE DE L'OUEST DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION DE FORMATIONS SUPERIEURES SUR LE TERRITOIRE (M. ERIC PERSAIS)

Le conseil :

- Approuve la convention de partenariat liant l'UCO Niort et Niort Agglo,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention de partenariat ainsi que tous

documents afférents,

- Autorise le versement d'une avance de trésorerie de 143 000 euros à l'UCO Niort pour sa participation au titre de l'année 2020.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	72
	CONTRE	7
	ABSTENTIONS	1
	NON PARTICIPE	0

C40-12-2020

AMENAGEMENT ET INFRASTRUCTURES – PA PIERRAILLEUSES – MESURES COMPENSATOIRES NATURA 2000 : ACQUISITION DE TERRAINS SUR GRANZAY-GRIPT (M. GERARD LEFEVRE)

Le conseil :

- Approuve les principes d'acquisition et de gestion selon les modalités ci-dessous énoncées :
 - Sur la partie « EST » divisée de 4ha 61a 00ca relative aux obligations « avifaune » :
 - conclusion d'un bail emphytéotique avec le CEN pour une durée de 30 ans, moyennant une redevance annuelle d'un euro symbolique,
 - conclusion par le CEN d'un nouveau bail rural à clauses environnementales avec l'exploitant en place ;
 - conclusion d'une convention d'indemnisation entre la CAN, le CEN et l'exploitant pour compenser les pertes de production dues aux contraintes culturelles environnementales (telles la limitation des périodes d'intervention sur le terrain et la suppression des intrants) sur la base de 500 € HT/ha pour les 5 premières années,
 - Sur la partie restante « OUEST » :
 - conclusion d'un nouveau bail rural à clauses environnementales adaptées à la protection de la ressource en eau, les charges supplémentaires découlant des contraintes environnementales sur cette parcelle étant compensées par une diminution de 60% du fermage (base de 100 €/ha/an en première année).
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents afférents, ainsi que les avenants et renouvellements éventuels dès lors qu'ils respectent les motifs ayant conduit à la présente acquisition.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C41-12-2020

GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE – PROROGATION DU COMPROMIS DE VENTE SIGNE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LA SCCV ERGA (M. GERARD LEFEVRE)

Le conseil :

- Approuve la prorogation des avant-contrats au 31 mai 2024,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant à intervenir.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	1
	NON PARTICIPE	0

C42-12-2020

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION LIANT LA CAN A INITIATIVE NOUVELLE AQUITAINE POUR LA DOTATION DU FONDS DE SOLIDARITE NOUVELLE AQUITAINE (M. GERARD LEFEVRE)

Le conseil :

- Approuve la signature d'un avenant repoussant l'échéance du fonds au 31 décembre 2020,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C43-12-2020

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE D'UN TERRAIN DE 1491 M2 ENVIRON SITUE AU LIEU-DIT « LE FIEF DE L'ANE » (AIFFRES) A M. G. A. (M. GERARD LEFEVRE)

Le conseil :

- Cède à Monsieur G. A., ou à toute société désignée pour réaliser l'opération, un terrain de 1 491 m² environ, situé au Lieu-Dit "Le Fief de l'Ane" à Aiffres, aux conditions fixées ci-dessous,

Parcelles	Surface	Prix de vente HT/m ²	Prix de vente HT appliqué à la surface vendue	TVA	Prix de vente total taxes comprises
AE 172p AE 176p	1 491 m ²	50,00 €	74 550,00 €	14 910,00 €	89 460,00 €

- Approuve que le prix à payer par l'acquéreur soit de 89 460,00 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un prix net HT de 74 550,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée de 14 910,00 €),
- Conditionne cette vente à la signature d'une promesse de vente (assortie de conditions suspensives d'obtention du permis de construire et des financements nécessaires), impérativement dans un délai de 6 mois maximum à compter de la présente délibération,
- Rappelle que l'acquéreur devra respecter les dispositions du Plan Local d'Urbanisme afférentes aux parcelles,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C44-12-2020

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE D'UN TERRAIN DE 4000 M2 ENVIRON SUR LE PARC D'ACTIVITES POLE SPORTS (NIORT) A LA SARL CENTRE ATLANTIQUE DE LA VISION (M. GERARD LEFEVRE)

Le conseil :

- Cède à la SARL CENTRE ATLANTIQUE DE LA VISION, représentée par le Dr B. B., avec faculté de substitution à titre gratuit à toute personne morale de son choix, un terrain de 4 000 m² environ, situé sur le Parc d'Activités "Pôle Sports" (Niort), selon les modalités de cession précisées ci-dessous :

Parcelles	Surface	Prix de vente HT/m ²	Prix de vente HT appliqué à la surface vendue	TVA	Prix de vente total taxes comprises
II113 II114p	4 000 m ²	70,00 €	280 000,00 €	56 000,00 €	336 000,00 €

- Accorde la possibilité d'acquérir 2 000 m² dès à présent pour la réalisation de la 1ère phase du projet, et 2 000 m² dans un second temps, et au plus tard le 31 décembre 2025, pour une extension en fonction du développement de l'activité ;
- Approuve que le prix à payer par l'acquéreur soit de 336 000,00 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un prix net HT de 280 000,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée égale à 56 000,00 €) ;
- Conditionne cette vente à la signature d'une promesse de vente (assortie de conditions suspensives d'obtention du permis de construire et des financements nécessaires), qui devra impérativement intervenir dans un délai de 6 mois maximum à compter de la présente délibération ;
- Rappelle que l'acquéreur devra respecter les dispositions du Cahier des Charges de Cession de Terrain (et ses annexes) qui sera annexé à l'acte authentique de vente, et en particulier les différents délais d'exécution qui devront être repris et insérés dans l'acte lui-même ;

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C45-12-2020

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE D’UN TERRAIN DE 5268 M2 ENVIRON SUR LE PARC D’ACTIVITES « POLE SPORTS »(NIORT) A LA SARL DSI AUTOMOBILES (M. GERARD LEFEVRE)

Le conseil :

- Cède à la SARL DSI AUTOMOBILES, représentée par M. D. S., ou à toute société désignée pour réaliser l’opération, un terrain de 5 268 m² environ, situé sur le Parc d’Activités "Pôle Sports" (Niort), selon les modalités de cession précisées ci-dessous :

Parcelles	Surface	Prix de vente HT/m ²	Prix de vente HT appliqué à la surface vendue	TVA	Prix de vente total taxes comprises
HK39 HK41 HK43	5 268 m ²	75,00 €	395 100,00 €	79 020,00 €	474 120,00 €

- Approuve que le prix à payer par l’acquéreur soit de 474 120,00 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un prix net HT de 395 100,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée égale à 79 020,00 €),
- Conditionne cette vente à la signature d'une promesse de vente (assortie de conditions suspensives d'obtention du permis de construire et des financements nécessaires), qui devra impérativement intervenir dans un délai de 6 mois maximum à compter de la présente délibération,
- Rappelle que l’acquéreur devra respecter les dispositions du Cahier des Charges de Cession de Terrain (et ses annexes) qui sera annexé à l'acte authentique de vente, et en particulier les différents délais d'exécution qui devront être repris et insérés dans l'acte lui-même,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C46-12-2020

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SOUTIEN A LA DIGITALISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE DE NIORT AGGLO DANS LE CADRE DE LA CRISE COVID-19 (M. ROMAIN DUPEYROU)

Le conseil :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à solliciter les différents partenaires financiers, à déposer les dossiers de demandes de subvention, à répondre aux appels à projets et à signer tous les documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C47-12-2020

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PROJET LIEU DE PROMOTION DU BEURRE D’ECHIRE AVEC LA COOPERATIVE LAITIERE DE LA SEVRE (M. FLORENT SIMMONET)

Le conseil :

- Approuve le projet et le programme prévisionnel des travaux,
- Approuve le plan de financement prévisionnel :

Nature des dépenses		Estimation € HT
Acquisition		65 000 €
Enveloppe globale travaux		519 885 €
Dont	Travaux bâtiments	370 000€
	Révision/Actualisation Travaux	13 772€
	Prestations intellectuelles	68 047€
	Frais annexes (publicité, études, branchements etc.)	10 100€
	Seuils de tolérance sur montant des travaux	57 966€
TOTAL		584 885€ HT

Partenaire	Taux demandé %	Montant demandé € HT
AUTO-FINANCEMENT	20%	116 977€
EUROPE	10%	58 489€
ETAT	30%	175 465€
REGION	20%	116 977€
DEPARTEMENT	20%	116 977€
TOTAL	100%	584 885€ HT

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à déposer les dossiers de demandes de subvention et à signer tous documents se référant aux points mentionnés précédemment.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C48-12-2020

SPORTS- COMPLEXE SPORTIF DE LA VENISE VERTE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA SOCIETE ANONYME DES CHAMOIS NIORTAIS (M. PHILIPPE MAUFFREY)

Le conseil :

- Adopte la convention de mise à disposition et ses avenants avec la S.A.Chamois Niortais ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C49-12-2020

TRANSPORTS ET MOBILITE – AVENANT 5 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DE DEPLACEMENTS URBAINS COLLECTIFS ET DURABLES (M. ALAIN LECOINTE)

Le conseil :

- Approuve le texte de l'avenant n°5 au contrat de Délégation de Service Public entre la CAN et Transdev Niort Agglomération,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer cet avenant.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C50-12-2020

TRANSPORTS ET MOBILITE – CONVENTION D’AFFRETEMENT RECIPROQUE DES SERVICES DE TRANSPORT ENTRE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE ET LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DU NIORTAIS (M. ALAIN LECOINTE)

Le conseil :

- Approuve le texte de la convention jointe à la présente délibération,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué aux Mobilités à signer cette convention.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C51-12-2020

TRANSPORTS ET MOBILITE – CONVENTION FACILITANT L'ACCES AU SERVICE DE TRANSPORT DE PERSONNES A MOBILITE REDUITE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LE CENTRE MELIORIS LE GRAND FEU (M. ALAIN LECOINTE)

Le conseil :

- Approuve le texte de la convention joint à la présente délibération,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué aux Mobilités à signer cette convention,
- Charge Transdev Niort Agglomération, titulaire de la Délégation de Service Public comprenant la mise en œuvre du Transport des Personnes à Mobilité Réduite, d'appliquer les termes de cette convention.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C52-12-2020

TRANSPORTS ET MOBILITE – DEPLOIEMENT D'ABRIS-VELOS SECURISES – REGLEMENT D'UTILISATION (M. ALAIN LECOINTE)

Le conseil :

- Adopte le règlement d'utilisation joint à la présente délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C53-12-2020

MUSEES - ACQUISITION D'UN JEU DE FLUTES COLLECTION AUGUSTE TOLBECQUE – INSCRIPTION A L'INVENTAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION (M. ALAIN CHAUFFIER)

Le conseil :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées en Nouvelle-Aquitaine (FRAM) pour cette acquisition,
- Autorise l'inscription de cette acquisition sur l'inventaire des musées d'Agglomération,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les documents afférents à cette acquisition.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C54-12-2020

MUSEES – RESTAURATION DE L'ŒUVRE PICTURALE « PORTRAIT DE L'ARCHITECTE GABRIEL » PAR H.HOFER – MECENAT DE L'ASSOCIATION DES AMIS DES MUSEES (M. ALAIN CHAUFFIER)

Le conseil :

- Valide le plan de financement :

DEPENSES en euros ttc		RÉCETTES en euros	
Restauration du <i>Portrait de l'architecte Gabriel</i> par H. Hofer	2 850,00	Subvention Etat (DRAC)	826.50
		Participation association Amis des musées	2023.50
totaux	2 850,00		2 850,00

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à solliciter le financement de mécénat exposé auprès de

l'Association des Amis des Musées et signer tous documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C55-12-2020

CONSERVATOIRE – CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES (M. ALAIN CHAUFFIER)

Le conseil :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à solliciter auprès des services du Conseil Départemental des Deux-Sèvres l'aide financière au titre du soutien aux enseignements artistiques pour 2020/2021.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C56-12-2020

MEDIATHEQUES – FESTIVAL D'AGGLOMERATION : LA 5EME SAISON / MODIFICATION DU REGLEMENT (M. ALAIN CHAUFFIER)

Le conseil :

- Approuve la modification du règlement du festival la 5ème saison,
- Autorise l'instruction des demandes de subventions par les services de Niort Agglo.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	1
	NON PARTICIPE	0

C57-12-2020

MEDIATHEQUES – PARTENARIATS CULTURELS – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS, LE MOULIN DU ROC, SCENE NATIONALE, ET LES COMMUNES DE NIORT AGGLO (M. ALAIN CHAUFFIER)

Le conseil :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention de partenariat avec le Moulin du Roc jointe en annexe,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention de partenariat avec le Moulin du Roc et les communes jointe en annexe,
- Prévoit l'inscription au budget 2021 de la somme de 49 000 € correspondant à l'engagement financier de Niort Agglo concernant son partenariat avec le Moulin du Roc.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C58-12-2020

COHESION SOCIALE INSERTION – CONTRAT DE VILLE – CONVENTION TECHNIQUE ET FINANCIERE AVEC LA VILLE DE NIORT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE DE GESTION URBAINE DE PROXIMITE ET D'ANIMATION DES CONSEILS CITOYENS SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES POLITIQUE DE LA VILLE (M. BASTIEN MARCHIVE)

Le conseil :

- Approuve le principe de cofinancement de la mission sur une durée de 2 ans, jusqu'au 31 décembre 2022,
- Approuve la convention partenariale portant subvention et autorise le Président ou le Délégué du Président à la signer ainsi que tout document afférent.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C59-12-2020

COHESION SOCIALE INSERTION – NOUVEAU PRESTATAIRE CHEQUES-LOISIRS – FOOTBALL CLUB AVENIR 79 (MME MARIE-CHRISTELLE BOUCHERY)

Le conseil :

- Approuve l'adhésion de l'Association « Football Club Avenir 79 » en tant que prestataire chèques-loisirs,
- Approuve la convention ci-jointe,
- Autorise le Président ou la Déléguée du Président à signer la convention ainsi que tous documents afférents à sa mise en œuvre.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C60-12-2020

URBANISME REGLEMENTAIRE ET STRATEGIE FONCIERE – EVOLUTION DES MODALITES DE DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NOUVELLE AQUITAINE – CONVENTION D'ACTION FONCIERE POUR LA STRUCTURATION DU POLE GARE NIORT - ATLANTIQUE (M. JEROME BALOGE)

Le conseil :

- Approuve le retrait de la délégation du Droit de préemption urbain accordé à l'EPF sur les parcelles incluses dans le périmètre de veille annexé à la convention d'action foncière pour la restructuration du pôle gare Niort Atlantique ;
- Autorise le Président à déléguer son Droit de préemption à l'EPF NA sur ces mêmes parcelles, au cas par cas, par un arrêté de délégation

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C61-12-2020

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – DEBAT ANNUEL SUR LA POLITIQUE LOCALE DE L'URBANISME (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Prend acte du débat annuel de la politique locale de l'urbanisme.

C62-12-2020

OBSERVATOIRE ET STRATEGIE TERRITORIALE – PARTICIPATION AU CONCOURS EUROSPAN 16 « VILLES VIVANTES » (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- approuve le principe de participation au concours EUROSPAN 16 « Villes Vivantes » dans le cadre de son PLUid.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C63-12-2020

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°9 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ECHIRE (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Approuve la Modification n°9 du PLU d'Echiré, telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à réaliser les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C64-12-2020

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA

Le conseil :

- Approuve la Modification simplifiée n°3 du PLU de Niort telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C65-12-2020

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – ENGAGEMENT DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE PRIN-DEYRANÇON ET AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Engage une procédure de modification simplifiée suivant les dispositions des articles L.153-45 et suivants, du code de l'urbanisme.
- Définit les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du POS de Prin-Deyrançon dans les conditions suivantes :
 - o Le projet de modification simplifiée n°1 du POS, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public à la mairie de Prin-Deyrançon et à l'accueil du siège de la CAN (140, Rue des Equarts – CS 28770 79027 NIORT Cedex), **du lundi 1^{er} mars au jeudi 1^{er} avril 2021 inclus.**
 - o Les observations du public seront consignées dans un registre disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Prin-Deyrançon (Lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h30 - Mercredi de 8h à 11h45 - Vendredi de 8h à 12h30) et du siège de la CAN (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h), durant toute la durée de mise à disposition du dossier.
 - o Durant la période de mise à disposition, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à la CAN. Elles seront annexées au registre.
 - o Ces modalités seront portées à la connaissance du public par affichage à la mairie de Prin-Deyrançon et au siège de la CAN et par insertion dans la presse locale, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C66-12-2020

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – ENGAGEMENT DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°11 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COULON ET AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Engage une procédure de modification simplifiée suivant les dispositions des articles L.153-45 et suivants, du code de l'urbanisme.
- Définit les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°11 du PLU de Coulon dans les conditions suivantes :
 - o Le projet de modification simplifiée n°11 du Plan Local d'Urbanisme, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public à la mairie de Coulon et à l'accueil du siège de la CAN (140, Rue des Equarts – CS 28770 79027 NIORT Cedex), **du lundi 1^{er} mars au jeudi 1^{er} avril 2021 inclus.**
 - o Les observations du public seront consignées dans un registre disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Coulon (Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h15 à 12h45 et de 13h30 à 17h15, le jeudi de 9h15 à 12h45 et le samedi de 9h15 à 12h) et du siège de la CAN (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h), durant toute la durée de mise à disposition du dossier.
 - o Durant la période de mise à disposition, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à la CAN. Elles seront annexées au registre.
 - o Ces modalités seront portées à la connaissance du public par affichage à la mairie de Coulon et au siège de la CAN et par insertion dans la presse locale, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C67-12-2020

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – ENGAGEMENT DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GRANZAY-GRIPT ET AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Engage une procédure de modification simplifiée suivant les dispositions des articles L.153-45 et suivants, du code de l'urbanisme.
- Définit les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Granzay-Gript dans les conditions suivantes :
 - o Le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public à la mairie de Granzay-Gript et à l'accueil du siège de la CAN (140, Rue des Equarts – CS 28770 79027 NIORT Cedex), **du lundi 12 avril au lundi 17 mai 2021 inclus.**
 - o Les observations du public seront consignées dans un registre disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Granzay-Gript (les lundis et vendredis de 13h à 17h, les mardis de 13h à 17h30 et les mercredis de 9h à 12h et de 13h à 18h) et du siège de la CAN (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h), durant toute la durée de mise à disposition du dossier.
 - o Durant la période de mise à disposition, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à la CAN. Elles seront annexées au registre.
 - o Ces modalités seront portées à la connaissance du public par affichage à la mairie de Granzay-Gript et au siège de la CAN et par insertion dans la presse locale, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C68-12-2020

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – ENGAGEMENT DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-REMY ET AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Engage une procédure de modification simplifiée suivant les dispositions des articles L.153-45 et suivants, du code de l'urbanisme.
- Définit les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Saint-Rémy dans les conditions suivantes :
 - o Le projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public à la mairie de Saint-Rémy et à l'accueil du siège de la CAN (140, Rue des Equarts – CS 28770 79027 NIORT Cedex), **du lundi 1^{er} mars au jeudi 1^{er} avril 2021 inclus.**
 - o Les observations du public seront consignées dans un registre disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saint-Rémy (Lundi, mercredi et jeudi de 14h30 à 18h30 et le vendredi de 14h à 18h) et du siège de la CAN (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h), durant toute la durée de mise à disposition du dossier.
 - o Durant la période de mise à disposition, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à la CAN. Elles seront annexées au registre.
 - o Ces modalités seront portées à la connaissance du public par affichage à la mairie de Saint-Rémy et au siège de la CAN et par insertion dans la presse locale, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C69-12-2020

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – ENGAGEMENT DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BESSINES ET AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Engage une procédure de modification simplifiée suivant les dispositions des articles L.153-45 et suivants, du code de l'urbanisme.
- Définit les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°4 du PLU de Bessines dans les conditions suivantes :
 - o Le projet de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public à la mairie de Bessines et à l'accueil du siège de la CAN (140, Rue des Equarts – CS 28770 79027 NIORT Cedex), **du lundi 1^{er} mars au jeudi 1^{er} avril 2021 inclus.**
 - o Les observations du public seront consignées dans un registre disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Bessines (Lundi : 8h45-12h / 15h45-17h45, Mardi : 8h45-12h, Mercredi : 8h45-12h / 15h45-17h45, Vendredi : 8h45-12h / 15h45-17h30 et Samedi : 9h-11h45) et du siège de la CAN (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h), durant toute la durée de mise à disposition du dossier.
 - o Durant la période de mise à disposition, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à la CAN. Elles seront annexées au registre.
 - o Ces modalités seront portées à la connaissance du public par affichage à la mairie de Bessines et au siège de la CAN et par insertion dans la presse locale, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C70-12-2020

HABITAT – OPAH COMMUNAUTAIRE 2018-2022 – AVENANT N°3 A LA CONVENTION PARTENARIALE D'OPAH « GENERALISTE » (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Valide l'avenant n°3 à la convention partenariale d'OPAH « généraliste » ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à signer l'avenant n°3 à la convention partenariale d'OPAH « généraliste » avec l'Etat et l'Anah ainsi que tout autre document relatif à cet avenant.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C71-12-2020

HABITAT – OPAH COMMUNAUTAIRE 2018 -2022 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS PRIVES (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Valide l'engagement financier de la CAN indiqué dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

nécessaires, le versement du montant estimatif maximal pour chacune des opérations d'habitat social à Deux-Sèvres Habitat,

- Autorise le Président, ou le Vice-Président en charge de l'habitat, à signer tous les documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C74-12-2020

GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE – ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN A LA COMMUNE DE VILLIERS EN PLAINE POUR IMPLANTATION D'UN POSTE DE REFOULEMENT (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve la cession à l'euro symbolique des parcelles de terrain décrites ci-dessus à la CAN par la commune de Villiers en Plaine ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à signer l'acte authentique ou administratif à intervenir, tous les frais liés à cette acquisition étant pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C75-12-2020

GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE – ACQUISITION DE TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION A MAUZE-SUR-LE-MIGNON (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve l'acquisition à l'euro symbolique des terrains cadastrés AN 6 et 42 appartenant à la commune de Mauzé sur le Mignon et leur rétrocession à M^{me} B.;
- Approuve l'acquisition de la parcelle appartenant à M^{me} B., partie de AB 90 aux conditions énoncées ci-dessus ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques ou administratifs, sachant que tous les frais d'actes et autres frais liés à ces acquisitions seront pris en charge par la CAN.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C76-12-2020

EAU – ACQUISITION FONCIERE D'UN LOT DE 16 PARCELLES APPARTENANT A LA COMMUNE DE NIORT (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve cette acquisition foncière de 86 640 € HT et frais d'actes afférents dans le cadre de la protection des ressources en eau de la CAN et du programme Re-Source ;
- Autorise le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Nouvelle-Aquitaine des aides financières aux taux les plus élevés possibles ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout document afférent.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C77-12-2020

ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE POUR LA GESTION DES BOUES DE STATION D'EPURATION (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve le dossier de demande de subvention,
- Sollicite auprès du Directeur de l'Agence de l'Eau des aides financières au taux le plus élevé possible.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C78-12-2020

ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L’AGENCE DE L’EAU LOIRE-BRETAGNE POUR LE SUIVI METROLOGIQUE DES RESEAUX D’ASSAINISSEMENT (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve le dossier de demande de subvention,
- Sollicite auprès du Directeur de l’Agence de l’Eau des aides financières au taux le plus élevé possible

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C79-12-2020

EAU – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L’AGENCE DE L’EAU LOIRE-BRETAGNE ET DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE POUR LES ACTIONS RECURRENTES 2021 LIEES A LA PROTECTION DE LA RESSOURCE (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve les demandes de subventions auprès de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne et de la Région Nouvelle-Aquitaine pour les actions récurrentes menées en 2021 et liées à la protection de la ressource en eau sur le bassin d’alimentation des captages du Vivier et des Gachets ;
- Autorise le Président à solliciter auprès de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne et de la Région Nouvelle-Aquitaine des aides financières aux taux les plus élevés possibles ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout document afférent.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C80-12-2020

SERVICE DES EAUX DE LA VALLEE DE LA COURANCE – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L’AGENCE DE L’EAU LOIRE-BRETAGNE ET DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE POUR LES ACTIONS RECURRENTES 2021 LIEES A LA PROTECTION DE LA RESSOURCE (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve les demandes de subventions auprès de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne et de la Région Nouvelle-Aquitaine pour les actions récurrentes menées en 2021 et liées à la protection de la ressource en eau sur le bassin d’alimentation des captages de la vallée de la Courance ;
- Autorise le Président à solliciter auprès de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne et de la Région Nouvelle-Aquitaine des aides financières aux taux les plus élevés possibles ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout document afférent.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C81-12-2020

ASSAINISSEMENT – RECONDUCTION DES TARIFS DE REDEVANCES EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES ET DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L’ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN 2021 (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve la présente délibération relative aux redevances d’assainissement des eaux usées et pluviales, de la PFAC.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C82-12-2020

SERVICE DES EAUX DE LA VALLE DE LA COURANCE – RECONDUCTION DES TARIFS DE DISTRIBUTION D’EAU POTABLE (SECTEUR VALLEE DE LA COURANCE) (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve la présente délibération relative à la part communautaire des tarifs de distribution d’eau potable sur le secteur de la Vallée de la Courance.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C83-12-2020

EAU – RECONDUCTION DES TARIFS DE LA REGIE DU SERVICE DES EAUX DU VIVIER POUR L’ANNEE 2021 (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve le principe de fixation des tarifs 2021 comme résumé ci-dessous pour les 3 thèmes :

1- Tarif des prestations et travaux :

Dans le cadre la gestion en régie de la maîtrise d’ouvrage et de l’exploitation des réseaux d’eau potable, la régie du SEV est amenée à réaliser un certain nombre de prestations à destination des usagers ou des collectivités. Ces prestations concernent différents type d’intervention notamment :

- la réalisation de travaux spécifiques dans le cadre de branchements, ou d’extensions sur le domaine public
- la réalisation de déplacements spécifiques à la demande de l’usager

2- Tarif prestations incendie

Des conventions sont proposées aux communes du SEV qui souhaitent lui confier des prestations au titre de leur compétence incendie. Les tarifs intègrent une part fixe (gestion annuelle et suivi/entretien des hydrants) et des prestations sur factures, selon les tarifs en vigueur (travaux, maintenance, interventions hors convention).

3- Les redevances annuelles pour l’occupation du domaine public

Des conventions et grilles tarifaires sont établies afin de définir les conditions techniques et financières d’occupation et d’accès à certains équipements appartenant au SEV (ex : pose d’antennes téléphoniques ou de radiofréquence sur les châteaux d’eau) par type de demandeur (entreprises de téléphonie, services publics, associations).

- Les applique à compter du 1^{er} janvier 2021 selon les grilles tarifaires jointes en annexes à savoir :
 - o Annexe 1 : tarifs des prestations et travaux,
 - o Annexe 2 : tarifs prestation incendie,
 - o Annexe 3 : tarifs redevances annuelle d’occupation du domaine public.
- Autorise le Président à signer tout document pour la formalisation et la mise en œuvre de ces tarifs avec des tiers.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C84-12-2020

EAU – RECONDUCTION DES TARIFS DE REDEVANCE EAU POTABLE POUR L’ANNEE 2021 (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve la présente délibération relative aux tarifs de vente d’eau et prestations associées de la régie du SEV,
- Approuve le maintien de ces tarifs en 2021 identiques à 2020.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	76
	CONTRE	1
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C85-12-2020

SERVICE DES EAUX DE LA VALLE DE LA COURANCE – PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve les termes du protocole d'accord organisant les modalités de fin du contrat de délégation de service public conclu avec la SAUR pour l'exploitation 2010-2021 du service public d'eau potable sur le secteur de la Vallée de la Courance ;
- Autorise le Président signer ledit protocole et tout document afférent.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C86-12-2020

GESTION DE DECHETS – ACQUISITION DE MATERIELS DE COLLECTE (M. DOMINIQUE SIX)

Le conseil :

- Approuve ces acquisitions,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer le(s) bon(s) de commande UGAP correspondant au matériel visé.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C87-12-2020

GESTION DES DECHETS – AVENANT N°4 A LA CONVENTION D'ENTENTE ENTRE LA CAN ET LE SMITED – ACTUALISATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2021 (M. DOMINIQUE SIX)

Le conseil :

- Approuve l'avenant financier à la convention d'entente signée le 3 mai 2017,
- Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°4 ainsi que les documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C88-11-2020

GESTION DES DECHETS – POURSUITE DE L'ACTION COUCHES LAVABLES AUPRES DES FAMILLES ET DES STRUCTURES D'ACCUEIL (M. DOMINIQUE SIX)

Le conseil :

- Approuve la poursuite de l'action «couches lavables» auprès des familles et des structures d'accueil d'enfants de moins de 3 ans en y intégrant les Maisons d'Assistants Maternelles,
- Approuve les aides financières de ce dispositif.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C89-12-2020

AMENAGEMENT ET INFRASTRUCTURES – PA LES PIERRAILLEUSES – AVENANT N°4 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE (M. DOMINIQUE SIX)

Le conseil :

- Décide de passer avec le groupement SAFEGE/ENON un avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer cet avenant et toutes pièces afférentes.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

Certifie l'affichage
du compte rendu des décisions du Conseil d'Agglomération

Le 18/12/2020

Le Président,

Jérôme BALOGÉ



niort agglo

Agglomération du Niortais

Décisions concernant des marchés passés au dessus de 4 000 €HT
(les marchés sont consultables auprès du service des Assemblées)

Date de dépôt de la décision en Préfecture	Services	Titres	Montant HT et/ou Observations
17/07/2020	Développement Economique, Emploi et Enseignement Supérieur	Prestation de conférenciers professionnels pour les Live Sessions de Niort Numeric	7 000,00 €
06/10/2020	Direction des Déchets	Révisions et vérifications périodiques des ponts bascules utilisés par la Direction des Déchets	9 330,00 €
16/10/2020	Communication Externe	Avenant 1 aux marchés subséquents relatifs à l'accord-cadre portant sur l'impression et finition de supports de communication	/
20/10/2020	Direction des Systèmes d'Information	Maintenance et support technique annuels Autodesk Revit Single auprès de la société Atlancad (modélisation des bâtiments en 3D)	7 804,40 €
20/10/2020	Développement Economique, Emploi et Enseignement Supérieur	Avenant 3 au marché 2017776 : animation du site internet Niort Numeric et des réseaux sociaux (ajout et suppression de prestations)	-9 710,35 €
20/10/2020	Direction des Systèmes d'Information	Acquisition auprès de l'UGAP des MPSA pour le droit d'installation des dernières versions de certaines licences Microsoft utilisées par la CAN	95 282,94 €
20/10/2020	Direction des Systèmes d'Information	Analyse de l'existant et définition des objectifs des outils décisionnels auprès de Next Decision	6 600,00 €
20/10/2020	Service des Eaux du Vivier	Opération de nettoyage de la bache d'eaux sales de l'usine par pompage	9 900,00 €
26/10/2020	Transports et Mobilité	Acquisition de 3 vélos cargos à assistance électrique pour la CAN	11 475,00 €

30/10/2020	Direction des Systèmes d'Information	Montée de version logiciel gestion des temps e-Temptation CAN RH	14 180,00 €
30/10/2020	Direction des Systèmes d'Information	Montée de version logiciel gestion des temps e-Temptation VDN RH	12 600,00 €
30/10/2020	Direction des Systèmes d'Information	100 micro-casques pour le télétravail auprès de la société NOVENCI	4 644,00 €
03/11/2020	Direction des Systèmes d'Information Mutualisée	Acquisition de 30 PC portables VDN CAN	39 889,16 €
03/11/2020	Direction des Systèmes d'Information Mutualisée	Acquisition de 200 PC VDN CAN	124 829,61 €
03/11/2020	Service des Eaux du Vivier	Opération de nettoyage 2020 EU/EP site de Marot - Contrôle et vérification des réseaux eaux usées et pluviales	6 730,00 €
04/11/2020	Direction des Déchets	Acquisition d'un caisson compacteur pour la collecte sélective	51 304,43 €
04/11/2020	Direction des Déchets	Acquisition d'un camion pour le transport des volumineux et des composteurs	70 451,78 €
04/11/2020	Direction des Systèmes d'Information Mutualisée	Accord-cadre relatif à la réalisation de prestations de tierce maintenance applicative des sites intranet et de la gestion électronique de documents de la CAN et de la Ville de Niort	135 238,00 €
09/11/2020	Assainissement	Aménagement génie civil - Atelier de traitement des matières de curage - STEP Aiffres	24 000,00 €
10/11/2020	Direction des Systèmes d'Information Mutualisée	Acquisition de licences Essentials Edition Pulse Secure auprès de la société Ironie	10 785,42 €
13/11/2020	Assainissement	Branchement Assainissement Eaux Usées ZAC des Pierrailleuses - Parcelle Heppner	4 204,95 €

13/11/2020	Assainissement	Branchement Assainissement Eaux Pluviales ZAC des Pierrailleuses - Parcelle Heppner	4 221,95 €
13/11/2020	Service des Eaux du Vivier	Acquisition d'un Ford Transit Connect	14 825,63 €
13/11/2020	Service des Eaux du Vivier	Réparation du moteur de la pompe n°3 (station de reprise 14 rue du Vivier)	5 281,22 €
13/11/2020	Service des Eaux du Vivier	Maintenance appareil analyse pour eau potable	5 411,67 €
13/11/2020	Service des Eaux du Vivier	Acquisition d'un Peugeot Partner Premium STD	13 870,00 €

niort agglo

Agglomération du Niortais

Décisions liées à toutes les autres délégations du Président

(les pièces annexes sont consultables auprès du service des assemblées)

Date de dépôt de la décision en Préfecture	Services	Titres	Montant HT et/ou Observations
05/08/2020	Transports et Mobilité	Prêt gracieux de matériel d'exposition - ATMO Nouvelle Aquitaine	/
07/10/2020	Développement Economique, Emploi et Enseignement Supérieur	Convention d'occupation précaire conclue avec M. G.D.pour la location d'un atelier-relais à Echiré	loyer mensuel : 694,60 €
20/10/2020	Développement Economique, Emploi et Enseignement Supérieur	Pépinière d'entreprises du Niortais : contrat d'hébergement conclu avec la SAS I-MAGINER (bureau n°17)	loyer mensuel : 627 €
20/10/2020	Développement Economique, Emploi et Enseignement Supérieur	L'Essentiel : contrat d'hébergement conclu avec la coopérative La Ruche Oxalis	loyer mensuel : 372,28 €
20/10/2020	Développement Economique, Emploi et Enseignement Supérieur	Pépinière d'entreprises du Niortais : contrat d'hébergement conclu avec la SAS I-MAGINER (bureau n°15)	loyer mensuel : 627 €
26/10/2020	Assemblées et Affaires Juridiques	Contentieux : assainissement collectif - refus de raccordement	1 120,00 €
03/11/2020	Développement Economique, Emploi et Enseignement Supérieur	Adhésion et versement de la cotisation de la CAN à l'association Deux-Sèvres Initiatives - Année 2020	12 073,30 €
03/11/2020	Développement Economique, Emploi et Enseignement Supérieur	Conventions d'occupation précaire de terrains nus dans l'attente de leur affectation	/

04/11/2020	Service des Eaux de la Vallée de la Courance	Convention fixant les modalités techniques transitoires de livraison d'eau de la CAN au SMAEP 4B (lieu-dit Limouillas/La Foye Monjault)	/
04/11/2020	Développement Economique, Emploi et Enseignement Supérieur	Travaux parking situé 15-17 avenue de Paris à Niort / exonération des loyers proratisée	25,50 € TTC par place
04/11/2020	Développement Economique, Emploi et Enseignement Supérieur	Filière numérique : labellisation technopolitaine / Adhésion à l'association RETIS / Années 2020 et 2021	2 750,00 €
04/11/2020	Bibliothèques et Lecture Publique	Réabonnement à la base bibliographique Electre - Année 2021	6 000,00 €
04/11/2020	Ressources Humaines	Consultation juridique / Contentieux RH n°2002279-3	/
04/11/2020	Direction des Déchets	Dépôt d'une déclaration préalable pour l'installation de colonnes enterrées pour la gestion des déchets place Chanzy à Niort	/
04/11/2020	Direction des Déchets	Autorisation de demande de permis de construire de 2 bâtiments sur le site du Vallon d'Arty pour le transfert des ordures ménagères et des emballages	/

FINANCES - REGIES

Date de dépôt de la décision en Trésorerie	Services	Titre	Montant et/ou Observations
31/08/2020	Finances	Nomination d'un mandataire pour la régie de recettes de la médiathèque de la Tour du Prince à Frontenay Rohan Rohan	/
31/08/2020	Finances	Nomination d'un mandataire pour la régie de recettes de la médiathèque Louis Perceau à Coulon	/
31/08/2020	Finances	Nomination d'un mandataire pour la régie de recettes de la médiathèque Pierre-Henri Mitard à Usseau	/
31/08/2020	Finances	Cessation de fonctions du mandataire suppléant pour la régie de recettes de la médiathèque Georges Léon Godeau à Villiers en Plaine	/

14/09/2020	Finances	Nomination d'un régisseur intérimaire pour la régie de recettes patinoire à Niort	/
02/10/2020	Finances	Cessation de fonctions du mandataire suppléant pour la régie de recettes des bases nautiques	/